

CODIFICATION ADMINISTRATIVE

CONCERNANT le Conseil du trésor*

---ooo0ooo---

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 68 de la Loi sur l'administration publique (chapitre A 6.01), le Conseil du trésor se compose des ministres suivants :

- madame Sonia LeBel;
- monsieur Éric Caire;
- monsieur Jonatan Julien;
- madame Nadine Girault;
- madame Lucie Lecours;

QUE, conformément à cet article, madame Sonia LeBel soit désignée présidente du Conseil du trésor;

QUE, conformément à cet article, monsieur Éric Caire soit désigné vice-président du Conseil du trésor et chargé de présider les séances en cas d'absence ou d'empêchement de la présidente;

QUE, conformément à cet article, les autres ministres soient désignées substituts aux membres du Conseil du trésor;

QUE le présent décret remplace le décret numéro 662-2020 du 22 juin 2020.